



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à midi trente, les membres du Comité syndical se sont réunis en session ordinaire à la mairie de La Brée les Bains sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Président, sur convocation qui leur a été transmise le 05 décembre 2024 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-10 et L2121-11).

Etaient présents :

Membres à voix délibératives :

M Joseph HUOT, Président ; M Patrick MONNEREAU, Vice-Président ; M Jérôme BOUILLY, Vice-président ; M David BOSC

Membres à voix consultatives :

Mme Béatrice GILLIES, directrice de l'école élémentaire de La Brée les Bains.

Invités :

Mme Angélique MARTIN, DGS de La Brée les Bains

M Anthony CONFETTI, responsable du SIVOS

Nombre de conseillers

En exercice : 6

Présents : 4

Absent : 2

Excusés : 2

Représenté : 0

Votants : 4

Etaient absents :

Membres à voix délibératives :

Mme Raphaëlle DI QUIRICO ; Mme Brigitte CONIL

Membres à voix consultatives :

Mme Joane GIRAUD, directrice de l'école primaire de Saint Denis d'Oléron.

Monsieur David Bosc est désigné secrétaire de séance

NOTE DE SYNTHESE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2024

2. INFORMATIONS

- 2.1. DECISION DU PRESIDENT N°M015/2024 – CONSTITUTION DE PROVISION POUR DEPRECIACTION ACTIFS CIRCULANTS
- 2.2. DECISION DU PRESIDENT N°M016/2024 – AUTORISANT LA REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES ACTIFS CIRCULANT
- 2.3. DECISION VIREMENT DE CREDIT N°1/2024 – AJUSTEMENT CREDIT BUDGET CHAPITRE 16

3. PERSONNEL

- 3.1. SUPPRESSION DE POSTES VACANTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 3.2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET 5,55/35EME

4. AFFAIRES GENERALES

- 4.1. POINT RECOUVREMENT
- 4.2. ATELEC

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2024

2. INFORMATIONS

2.1. DECISION DU PRESIDENT N°M015/2024 – CONSTITUTION DE PROVISION POUR DEPRECIAISON ACTIFS CIRCULANTS

Constitution d'une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour l'année 2024 d'un montant de 150€

2.2. DECISION DU PRESIDENT N°M016/2024 – AUTORISANT LA REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEPRECIAISON DES ACTIFS CIRCULANT

Reprise sur provisions au 781 – Rep. Sur amort. & provisions (produit fonct. courant) – en recettes de fonctionnement pour couvrir les créances douteuses et/ou contentieuses pour un montant de 211.77€

2.3. DECISION VIREMENT DE CREDIT N°1/2024 – AJUSTEMENT CREDIT BUDGET CHAPITRE 16

Afin de payer la dernière échéance du mois de décembre 2024 le service finance s'est aperçu qu'il manquait 0.99€. Un virement de crédit a été nécessaire afin de régulariser.

3. PERSONNEL

3.1. SUPPRESSION DE POSTES VACANTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs des emplois permanents nécessite une mise à jour afin de supprimer des emplois qui ne sont plus occupés :

1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Poste vacant depuis le 1^{er} janvier 2024, suite à l'intégration de l'agent au sein de son administration d'accueil dans le cadre d'un détachement

1 poste d'Adjoint technique à temps complet

Poste vacant depuis le 1^{er} septembre 2024, suite à l'avancement de grade de l'agent affecté sur ce poste.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, la collectivité doit saisir le Comité Social Territorial en cas de suppression d'emploi. Ce dernier a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 septembre 2024.

La mise à jour du tableau des emplois permanents qui en résulte est la suivante :

SIVOS : Tableau des effectifs au 10 décembre 2024

Filières	Grades	Temps		Ouverts	Pourvus	Vacants
		Complet	Non complet			
Administrative	Rédacteur	X		1	1	
Médico-Social	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	X		1	0	1
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe	X		1	0	1
Animation	Adjoint d'animation	X		1	1	
Technique	Adjoint technique	X		4	4	
	Adjoint technique		5.55/35 ^{ème}	1	1	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	X		2	2	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		5.45/35 ^{ème}	1	1	
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	X		1	1	
TOTAL				13	11	2

Il est proposé au Conseil Syndical de :

- **DECIDER** la suppression des postes comme présentés ci-dessus,
- **DECIDER** de la modification du tableau des effectifs autorisés comme présentés ci-dessus.

3.2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET 5,55/35eme

Un agent titulaire du grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} exerce les fonctions d'agent de surveillance périscolaire, à temps non complet.

Cet agent fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2025.

Une procédure de recrutement est en cours afin de procéder à son remplacement.

Afin d'être en mesure de recruter un candidat sur le 1^{er} grade du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, il convient de créer le poste correspondant, à savoir :

- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet à hauteur de 5.55/35^{ème}.

Ce poste ne correspond pas à un besoin supplémentaire.

Le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de l'agent concerné sera supprimé lors d'un prochain Conseil du SIVOS, après avis du Comité Social Territorial.

La mise à jour du tableau des effectifs est la suivante :

SIVOS : Tableau des effectifs au 10 décembre 2024

Filières	Grades	Temps		Ouverts	Pourvus	Vacants
		Complet	Non complet			
Administrative	Rédacteur	X		1	1	
Médico-Social	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	X		1	0	1
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe	X		1	0	1
Animation	Adjoint d'animation	X		1	1	
Technique	Adjoint technique	X		4	4	
	Adjoint technique		5.55/35 ^{ème}	2	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	X		2	2	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		5.45/35 ^{ème}	1	1	
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	X		1	1	
TOTAL				14	11	3

Il est proposé au Conseil Syndical de :

- **MODIFIER** le tableau des effectifs autorisés comme présenté ci-dessus
- **CREER** le poste d'adjoint technique à temps non complet 5,55/35eme

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. POINT RECOUVREMENT

Un point sur le recouvrement a été fait : Sur les 5327,91 € qu'il y avait à recouvrir il reste 2490,3€

4.2. ATELEC

Malgré sa mise en place, l'aide aux devoirs rencontre un très faible engouement de la part des élèves. Il devient nécessaire de réévaluer ce service, sachant que chaque séance coûte 38,93 € TTC. Trois options s'offrent à nous : maintenir le rythme actuel, réduire la fréquence des séances ou arrêter complètement le dispositif. Il est décidé de maintenir le rythme actuel.

4.3. RETOUR REUNION CARTE SCOLAIRE

Béatrice Gillies nous a fait un retour de la réunion qui a eu lieu le mardi 03 décembre 2024. L'objectif principal est la signature d'une convention avec l'Éducation Nationale pour "geler" les fermetures de classes jusqu'à la rentrée 2027, donnant deux ans aux communes pour s'adapter. L'Éducation Nationale conditionne cette convention à l'accord de toutes les communes concernées ("tout le monde ou personne"). La convention proposée prévoit notamment le regroupement des écoles de La Brée et Saint-Denis sur le site de Saint-Denis, et une

compensation pour les communes perdant une école par la création d'un service lié à l'enfance (crèche, RAM, centre de loisirs).

La commune de La Brée les Bains défend le principe "une commune, une école" et annonce qu'elle refuse de perdre son école et de ce fait elle ne veut pas signer cette convention.

Sans convention, la carte scolaire sera appliquée dès septembre 2025, avec des pertes de classes à Saint-Denis et La Brée.

Président du SIVOS

Joseph Huot

Secrétaire de séance

David Bosc